

CNW code 01

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Plus service aux hebdos (Chaudière-Appalaches)

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

250 000 \$ POUR UN SÉCHOIR À LA BIOMASSE POUR BOIS DE FOYER I.G.L. INC. DE LA VILLE DE SAINT-PAMPHILE

Saint-Pamphile, le 12 mars 2010. – Le député de Montmagny-L'Islet et vice-président de la Commission de l'aménagement du territoire, M. Norbert Morin, au nom de la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, M^{me} Nathalie Normandeau, et la présidente-directrice générale de l'Agence de l'efficacité énergétique, M^{me} Luce Asselin, annoncent aujourd'hui l'octroi d'une aide financière de 250 000 \$ à Bois de foyer I.G.L. inc. pour lui permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) émanant de ses installations, en valorisant la biomasse forestière rejetée par ses procédés de transformation.

« C'est avec des projets comme celui de l'entreprise Bois de foyer I.G.L. inc., utilisant la biomasse forestière comme forme d'énergie propre, que notre gouvernement réitère son engagement de favoriser la promotion de l'efficacité énergétique et la diminution des GES », a déclaré M^{me} Nathalie Normandeau.

L'entreprise Bois de foyer I.G.L. inc. se spécialise dans la fabrication de bûches de foyers emballées puis distribuées dans les dépanneurs, les épiceries et les quincailleries en Amérique du Nord. L'aide accordée contribuera à réduire l'utilisation de combustibles fossiles en convertissant un des trois séchoirs à la biomasse et en utilisant une ressource qui est rejetée par ses propres procédés de transformation et qui actuellement est non valorisée. Le projet permettra également d'assurer la pasteurisation du bois, ce qui est impossible d'accomplir avec les installations actuelles et, de ce fait, de se conformer aux nouvelles normes américaines. En effet, celles-ci exigent désormais que le bois soit pasteurisé avant de traverser la frontière, ceci dans le but d'éviter de transporter des maladies et des insectes dommageables pour les arbres. L'exportation représente une partie importante du chiffre d'affaires de l'entreprise et la réalisation du projet permettra à Bois de foyer I.G.L. inc. de bien se positionner à cet égard. La réalisation du projet est prévue pour juin 2010.

« Notre gouvernement investit dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à cet égard, je salue le leadership des entreprises du comté de Montmagny-L'Islet qui favorise les énergies vertes. Je me réjouis de cette annonce qui souligne notre engagement envers l'efficacité énergétique. C'est une excellente nouvelle pour la région », a ajouté M. Norbert Morin.

L'Agence de l'efficacité énergétique accorde une aide financière de 250 000 \$ dans le cadre de son Programme d'appui au secteur manufacturier, qui découle de l'action 1 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC). Le budget du programme est de 15 M\$ sur cinq ans.

« L'Agence est fière de contribuer aux projets favorisant les énergies propres et renouvelables. La mise en place de ce séchoir fonctionnant à la biomasse forestière est un autre pas dans la bonne direction et l'encouragement de telles initiatives est conforme aux orientations données par le gouvernement dans sa Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 », a ajouté M^{me} Luce Asselin.

L'Agence de l'efficacité énergétique a pour mission, dans une perspective de développement durable, de promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologies énergétiques pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, au bénéfice de l'ensemble des citoyens des régions du Québec.

-30-

Source : Kim Ledoux
Responsable des relations médias
Agence de l'efficacité énergétique
Tél. : 418 627-6379 poste 8079
Cell. : 418-906-5048

Lexique

Combustible fossile : Combustible solide, liquide ou gazeux formé dans le sol sur une période s'étendant sur des millions d'années, issu de modifications chimiques et physiques subies par des résidus végétaux et animaux à des températures et des pressions élevées. Le pétrole, le gaz naturel et le charbon sont des combustibles fossiles (source RNCan).

Biomasse forestière : La biomasse forestière, de façon générale, est tirée essentiellement des déchets forestiers qui proviennent d'arbres non utilisés, de branches et résidus de coupe, de houppiers, de feuillages et d'autres déchets forestiers. Dans certains cas, on parlera de biomasse forestière résiduelle, qui est constituée de tout arbre ou portion d'arbre faisant partie de la possibilité forestière mais n'étant pas utilisé ou tout arbre, arbuste, cime, branche ou feuillage ne faisant pas partie de la possibilité forestière.